

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE ARRONDISSEMENT DE LANGRES MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400) 2 03 25 90 14 80

mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/ARR/35

Pose dalle de poste électrique 14 rue principale à Genrupt

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la Route et notamment l'article R411-9 et R417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal,

VU la demande présentée par Monsieur Jean-Baptiste ROUX en date du 5 avril 2023, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux le 6 et 7 avril 2023 au 14 rue principale à Genrupt.

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE:

ARTICLE 1er – Pour le bon déroulement des travaux de réalisation d'une dalle de poste électrique de Monsieur Jean Baptiste ROUX, une place de stationnement est autorisée devant le 14 rue principale à Genrupt le 6 et 7 avril 2023.

ARTICLE 2 – La circulation se fera en alternat à l'aide de panneaux B15/C18.

ARTICLE 3 - La mise en place de la signalisation réglementaire est effectuée par l'entreprise BTP RM.

ARTICLE 4 - Le bénéficiaire veille à ne pas faire obstacle à la libre circulation des véhicules.

ARTICLE 5 - Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbal et réprimées conformément à la loi.

ARTICLE 6 - Monsieur le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bourbonne les Bains
- Madame la Responsable des Services Techniques
- ~ Monsieur Jean-Baptiste ROUX

A Bourbonne les Bains, le 05 avril 2023

Le Maire,

Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication